

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 25 DÉCEMBRE.

On écrit de Toulon que des troupes nombreuses y sont attendues, et que l'on presse l'armement du vaisseau l'*Herminie*, de la frégate l'*Herminie*, et des bricks le *Palinure*, le *Cigne* et le *Cerf*. Mais, en attendant que les renforts soient prêts à être expédiés en Afrique, on annonce que le vaisseau le *Trident* va se rendre à Bone pour y prendre des malades, et les ramener en France. On dit qu'il meurt beaucoup de monde à Bone, par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de donner tous les soins dont ils ont besoin aux malades, qui sont en très grand nombre.

Déjà l'on a commencé à délivrer des feuilles de route pour Toulon aux soldats qui ont manifesté le désir d'aller servir en Afrique.

Il faut attacher généralement bien peu d'importance aux bruits reproduits périodiquement de modifications ministérielles. En ce moment encore on paraît croire généralement à un prochain changement de ministère, quoique cet événement nous paraisse tout à fait improbable, jusqu'au moment où les chambres auront fait connaître leurs majorités; c'est lorsque la chambre des députés discutera l'adresse que l'existence ministérielle sera mise en question, et l'on doit ajourner jusque-là toutes les combinaisons dont on nous parle depuis quelques jours.

L'arrivée de M. Soult à Paris n'a pas manqué de le faire placer comme le chef de toutes les nouvelles combinaisons ministérielles. Cependant il paraît positif que M. Soult ne veut pas rentrer au ministère. M. Soult en partant de Saint-Amand a annoncé qu'il serait de retour au mois d'avril pour reprendre par lui-même la direction des travaux qu'il a entrepris dans ses domaines. On ne parle guères de M. Thiers. — N. us lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* (Tours) du 21 :

Bruyant, récemment condamné à mort par le 2^e conseil de guerre de Tours, s'est désisté de pourvoir en cassation et en révision qu'il avait formés. On nous assure qu'il s'est pourvu en grâce.

M. F. Meus, gouverneur de la Société Générale (Banque de Bruxelles), a eu l'honneur de dîner le 23, au château avec S. M. Il est parti le soir pour Bruxelles.

La réception de M. Guizot à l'Académie française devenait tant par la position gouvernementale du récipiendaire que par la fécondité du talent de l'orateur un événement qui remplissait pour un moment l'intérêt qui s'attache aux affaires de Constantinople. Les hommes de la chambre et du ministère sont donc venus en affluence au palais des Quatre-Nations. On y a vu arriver tour à tour tous les membres du cabinet ancien et du cabinet actuel.

Parmi les députés influents on remarquait MM. Royer-Collard, Dupin, Berryer, Barthe.

L'absence de M. le prince de Talleyrand a été commentée; on a prétendu que l'habile nestor des diplomates flairait la chute du ministère doctrinaire.

L'absence de M. Thiers a été considérée comme une rupture patente avec son ancien ami, qu'en qualité de collègue à l'Académie il n'eut pas dû laisser s'y installer hors de sa présence.

M. Guizot, dont le discours est digne de sa vaste réputation, s'est trouvé, pour faire l'éloge de son prédécesseur,

amené à faire celui du 18^e siècle. Toutefois l'orateur n'en a pas loué la philosophie.

M. Ph. de Ségur, chargé de répondre à M. Guizot, s'est attaché à le louer en toutes façons, à ce point que chacun a trouvé que la modestie du nouvel académicien devait en souffrir. Un mauvais plaisant disait que M. de Ségur était l'ours qui assommait en voulant caresser.

Une nouvelle place vacante à l'Académie est, comme on le sait, convoitée par M. Victor Hugo. On prête à cet orateur du romantisme bien une autre intention; M. Hugo vise, dit-on, à la pairie, et se ferait du fauteuil académique un marche-pied pour y arriver. M. Hugo donne pour raison de cette ambition que M. de Sacy, Cousin Villemain, Thénard, etc., ont suivi le même chemin.

Un journal publie ce matin une lettre d'Avesnes, écrite, dit-il, par une personne revêtue d'un honorable caractère. Cette lettre, relative à la conspiration dont a parlé l'*Observateur* d'Avesnes, annonce que l'affaire est l'objet d'une instruction judiciaire, et ajoute : « D'après des renseignements puisés à bonne source, l'affaire paraît devoir se réduire à des propos inconsidérés, coupables peut-être, échappés à un homme étranger à la ville et à la France, après un repas arrosé de copieuses libations, pro pos que les autres convives n'auraient pas entendus sans étonnement, et dont ils auraient immédiatement fait justice en les couvrant de l'accent de leur indignation. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans la *Charte* de 1836 les dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, 22 décembre, deux heures. (Parvenue par le télégraphe jusqu'à Tours, et de cette ville à Paris par le courrier.) »

« Gomez, de sa personne, est arrivé à Durango le 17, ayant laissé sa division, forte de 4 à 5,000 hommes, à Orduna, et Cabrera, avec d'autres troupes, sur la rive droite de l'Ebre. »

« Espartero a repassé le Nervion le 18. Villaréal l'y a suivi; ils occupent sur la rive droite les mêmes positions que du 17 au 8. »

« Bayonne, 22 décembre, huit heures du soir. La première partie des bases de la Constitution, qui établit deux Chambres, a été votée le 17 à Madrid. »

« Bayonne, 23 décembre, dix heures et demie. Le commissaire de la marine à M. le ministre de la marine. »

« M. Ray m'écrit en date du 22, qu'Espartero est sorti de Portugalette les 19 et 20, avec 22 bouches à feu, et a passé sur bateaux sur la rive droite; il a en outre jeté un pont en cas de retraite. On annonce une affaire décisive pour le 24. »

« Bilbao tient toujours ferme. »

« On écrit de Madrid, le 17 décembre :

La déplorable désobéissance d'Alaix et de sa division aux ordres du gouvernement a motivé la séance secrète qui a eu lieu hier au congrès national. Le gouvernement a déclaré à la chambre que les ordres donnés à ce général pour la remise du commandement de la 5^e division au brigadier Don Diego Leon avaient été méconnus et qu'en conséquence il avait pris ses mesures pour faire rentrer dans le devoir ce général et la division insubordonnée; mais qu'il croyait

nécessaire que le congrès déclarât le général Alaix traître à la patrie. La chambre s'appuyant sur les mesures que le gouvernement a dû avoir prises entre le coupable a refusé la déclaration demandée.

Les généraux Rivero, Narvaez, Rute, etc., sont arrivés ici pour prendre des ordres. La division Rivero était avant-hier à Tolède, se dirigeant vers l'Escorial. La 2^e brigade (Narvaez) devait arriver aujourd'hui à Temblique. Toutes ces divisions se dirigent sur la Castille pour former un camp de réserve qui doit s'élever à 20 mille hommes. La division insubordonnée d'Alaix était le 12 au bourg d'Osma, poursuivant de près la division de Gomez qui avait traversé ce jour-là le Danero par Gormaz.

Le général Seoane, capitaine-général de Madrid, a donné sa démission motivée sur son état souffrant. Il est remplacé par le général Evariste San Miguel, capitaine-général de l'Aragon, dont le commandement vient d'être confié au général Quiroga, arrivé avant-hier de Grenade. Des nouvelles fâcheuses ont été répandues ce soir sur Barcelonne. On prétend qu'une émeute y avait éclaté par suite des mesures extraordinaires demandées par le gouvernement et adoptées par les cortès.

La discussion des bases pour la réforme de la constitution a commencé, et ces bases ont été approuvées dans leur ensemble. La base première a été adoptée, ainsi que la deuxième qui est ainsi conçue :

« Les cortès se composeront de deux corps co-législatifs (colegisladores) qui différeront entr'eux par la qualité personnelle de ses membres. » Cette première partie l'est aussi par 104 voix contre 14, elle est ainsi conçue : Par la forme de leur nomination et par la durée de leurs fonctions, mais aucun de ses corps ne sera ni privilégié ni héréditaire. »

L'état des troupes carlistes devant Bilbao est déplorable; depuis six semaines, elles ont essayé un temps horrible. Une maladie contagieuse commence à exercer ses ravages dans leurs rangs. Les villages qui environnent Bilbao dans un rayon de deux ou trois lieues sont accablés de réquisitions, pour subvenir aux besoins de l'armée assiégée, qui, forte de 14 à 15,000 hommes, consomme journellement 23 à 24,000 rations. On aperçoit plus que jamais de découragement parmi les habitants des provinces insurgées. Bilbao peut tomber; car les manœuvres d'Espartero sont loin de dissiper les craintes à ce sujet. Mais ce malheur, s'il arrive, sera loin d'avoir les funestes conséquences qu'il eût eues, si la place eût été emportée dans les deux premiers jours du siège, et lorsque Gomez menaçait Séville et Grenade.

BELGIQUE.

Bruxelles, 26 décembre (trois heures). — La bourse a été fort calme. La liquidation du jour s'est faite avec aisance. Le cours des obligations Ardoin était plus ferme que la veille, malgré les nouvelles sinistres sur Bilbao. On faisait 19 1/2 beaucoup d'argent. Mutualité, 113 7/8 argent, 114 papier; Actions réunies 402 1/8 argent, 414 papier.

Les dépêches parties vendredi de Londres, ne sont pas encore arrivées.

Amsterdam, 24 décembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 7/16 1/2,

LES APPROCHES DU JOUR DE L'AN.

ALBUMS 1837.

La mode souveraine, aussi despote que capricieuse, fait au nord'hui une loi à tous ses desservans de posséder le bijou indispensable au bouddoir, le meuble obligé du salon confortable, l'*Album musical*. L'album a remplacé la lourde et coûteuse partition, comme le galop et la walse ont destitué le menuet et la poulie. Il nous faut aujourd'hui des plaisirs légers et faciles, c'est ce qui fait la ruine du chant large et grave. Le triomphe de la cavatine et de la romance. Nous sommes dans un siècle d'agiotage, nous escomptons tout, même le sentiment musical, aussi les albums n'ont-ils jamais été plus en vogue; le nouvel an en a fait éclore un grand nombre pour le grand avantage des marchands de musique et la ruine des confiseurs.

Comme nous touchons au moment où se font et les achats et les cadeaux, nous voulons, autant qu'il est en nous, venir en aide aux amateurs, c'est ce qui nous a fait extraire d'une excellente Revue Musicale les passages suivants concernant les albums de 1837.

Celui de Mlle Hélène Mazel est un de ceux qui méritent le moins le reproche général d'égalité de teinte. *Jeanne d'Harvilliers*, ballade dont le refrain est surtout d'un très-bon goût, et les *Cignes d'Heidelberg*, pour voix de femme ou de ténor, pièces d'une facture originale et un peu allemande, contrastent en effet complètement avec une large et sévère cantilène pour basse l'*Orage à la grande Chartreuse*, que M. Geratly chante admirablement. Nous craignons toutefois que cet Album soit moins répandu qu'il ne le mérite, à cause de la trop grande difficulté des accompagnemens de piano. L'habile instrumentiste se sent trop dans les compositions de Mlle Mazel, ce sont souvent des concertos de piano avec accompagnement de voix, plutôt que des chants avec accompagnement de piano.

M. Grisar, à qui le grand succès de la *Folle* et des *Laveuses* du

Couvent, imposait une assez grave responsabilité, a publié un recueil de six romances, dont trois au moins méritent une mention spéciale. *Mon beau rouet, que filez-vous, Tristesse à moi*, et surtout *l'Arrivée du régiment*, qui, bien dite, devra produire beaucoup d'effet. M. Pauseron, chef si longtemps heureux du modeste empire de la romance, n'a pas, comme on en avait méchamment répandu le bruit, abdiqué le pouvoir; il a seulement été forcé de le partager avec quelques-unes des nouveautés venues. Nous pouvons assurer que l'auteur du *Pauvre soldat*, de *Jeanne, demain on te marie*, n'a jamais été mieux inspiré que cette année. Le fabliau *Il croit que je ne l'aime pas*, le nocturne, *l'Echo des bois*, sont des morceaux dignes des plus beaux jours de M. Pauseron.

L'Album de M. Amédée de Beauplan, composé de douze romances, est une délicate mosaïque; il y en a pour tous les goûts et toutes les voix. *Nous étions quatre-vingt rameurs*, paroles de M. Victor Hugo, la *Petite Madelon* et *Vous ne rirez pas toujours*, doivent surtout être signalées.

MM. Plantade et Boulanger ont, cette année, formé une association qui, nous devons le dire franchement, promettait plus qu'elle n'a tenu. Nous ne pouvions toutefois passer sous silence la *Croix du Chemin*, de M. Boulanger, qui, surtout chantée par l'auteur, aura cet hiver, dans les salons un succès de larmes. Sauf deux couplets par trop faibles, les *Chemins de fer* sont une des bonnes bouffonneries que M. Plantade ait composées.

La charmante romance *Retrons, Marie*, a rendu au nom de M. Edouard Brugière son ancienne supériorité.

Malgré une trop sensible uniformité d'inspiration, l'Album Mazini est sans contredit celui où il y a le moins d'inégalité. *Bonheur à toi, Tu fais-moi mourir*, et le nocturne à deux voix, *Ah! que tu me restes belle!* sont des petits chefs-d'œuvre d'esprit et de sentiment. M.

d'Alembert, qui fait si bien valoir tout ce qu'il chante, nous a aussi fait trouver délicate *Pauvre étoile*, dont il a accepté la dédicace. Nous signalerions encore les *Rives de la mer*, si nous ne craignons que le goût et la grâce si parfaite avec laquelle M. Rondonneau l'a dite devant nous, ne nous ait peut-être trompés sur le mérite réel de cette romance. Le talent de l'exécutant détruit souvent la liberté du juge. Aussi avons-nous juré, mais un peu tard, de ne plus entendre désormais traduire par de trop habiles interprètes la musique sur laquelle nous voudrions asséoir une opinion impartiale.

Les romances de mademoiselle Loïsa Puget jouissent depuis quelques années d'une vogue qui mérite d'être expliquée. Il y a des connaisseurs, et surtout des rivaux de cette jeune artiste qui, lorsqu'ils analysent ses compositions, y cherchant les traces de son érudition harmonique, éprouvent ou feignent de l'étonnement en présence de leur immense succès.

Nous conviendrons avec eux, pour peu qu'ils exigent cette concession, que mademoiselle Puget est initiée aux mystères du contrepoint; mais de bonne foi, à quoi bon ce luxe de science pour écrire huit mesures, une idée mélodique le plus souvent sans le moindre développement? Peut-être est-ce même parce que son inspiration n'est pas enlacée dans les étroites des règles sévères de l'oreille, qu'elle coule plus fraîche, plus limpide, plus spirituelle. Et cette profonde sensibilité, que des malheurs dont nous craignons de réveiller les cruels souvenirs, ont développée chez cette jeune femme, n'a-t-elle pas aussi marqué quelques-unes de ses romances d'un cachet inimitable de triste et mélancolique vérité.

L'album de Mlle Loïsa Puget nous paraît supérieur à celui qu'elle a publié l'année dernière. Nous ne saurions en faire un plus bel éloge. L'éditeur Simon-Richault est entré en lice avec ses confrères; il a voulu aussi avoir son album 1837. C'est dans les *Mélodies* encore

5 p. c. 100 3/16 1/4, billets de chance 22 22 7/8 15/16, syndica, 3 7/8 3/4, société de commerce 180 1/4 1/2, Ardois (pièces de 85 liv. 19 3/8 3/4 1/16, 103 7/8.

La commission de la chambre des représentants chargée de l'examen de la convention passée avec la société Cockerill se compose de MM. Lehoys, de Behr, Dequesne, Dubus aîné, Demonceau, Scheyven et Thienpont.

Celle qui doit examiner la convention relative à la mine de la Vieille Montagne est composée de MM. Milcamps, Kewyn, Liedts, Zoude, Heptia, Desmanet de Biesme et Coppieiers.

— 7,515 actions, représentant un capital nominal de 7,215,000 fr., ont été présentées pour la conversion des Actions réunies. Ce sont pour la plupart des actions industrielles; il y a fort peu d'actions de la Banque de Belgique.

— Des mesures vont être prises, à ce qu'on assure, pour le transport spécial des prisonniers, tant condamnés qu'accusés par le chemin de fer.

— Il est question à Anvers de la formation d'une Société pour l'établissement d'un bateau à vapeur remorqueur sur l'Escaut.

— Un commis négociant d'Anvers a disparu vendredi, emportant une forte somme à son patron. On est à sa poursuite.

— Un nouveau journal, particulièrement consacré à la défense des intérêts de la province, vient de paraître à Arlon sous le titre d'Echo du Luxembourg.

— Vers la fin de cette semaine aura lieu la cérémonie du transport des restes de M^{me} de Bériot, dans le tombeau qu'elle dispose à Lreken. A dix heures du matin se réunira à Ixelles, au domicile de la défunte, le cortège, qui en partira vers onze heures, ayant en tête les corps de musique d'Ixelles de la grande harmonie, des guides et du 8e régiment de ligne, et ces quatre harmonies ne feront qu'un seul ensemble pour l'exécution des marches funèbres.

LIÈGE, LE 27 DÉCEMBRE.

Nous apprenons de bonne source que le gouvernement qui n'a encore rien fait en faveur de l'industrie drapière nonobstant les sacrifices qu'elle a subis depuis 1830 par la perte de ses principaux débouchés, accueillera avec autant d'empressement que de bienveillance l'occasion qui s'offre de faire cesser les plaintes fondées de nos industriels en accordant son appui et sa participation à l'association utile qui va se former sur notre place, par l'exportation des draps en Amérique. Mais il paraît que cette puissante intervention ne peut avoir lieu qu'au moyen de quelques changements à apporter au mode d'organisation projeté, et que les statuts de notre association industrielle devront se modifier, autant que possible, sur ceux de l'Association Commerciale de Bruges dont le capital est formé d'actions au porteur. (J. de Verviers.)

M. Léon Simonis, de la maison Ivan Simonis de Verviers, est mort dans cette ville le 13 de ce mois. M. Léon Simonis n'était âgé que de 28 ans, et il a succombé à une maladie inflammatoire, après quatre jours de souffrance. Homme d'un esprit cultivé et d'une grande intelligence, M. Léon Simonis avait contribué puissamment à maintenir la prépondérance de la maison de commerce dont il était un des chefs. Sa perte sera vivement sentie, et elle laissera de longs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

— La neige est tombée avec tant d'abondance pendant toute la journée d'hier, que le convoi du chemin de fer parti d'Anvers à 4 heures du soir, n'était pas encore arrivé à 11 heures et demie. Les omnibus qui avaient attendu jusque là sont revenus à vide. Bien que le froid ne fut pas très-intense, des voyageurs par le chemin de fer, fatigués de voir la force irrésistible de la locomotive échouer devant les obstacles que lui présentait la ténacité de la neige, s'imaginèrent de suppléer à la vapeur par la facilité de glisser sur la croûte congelée qui couvrait la terre. Une malade d'une assez grande dimension leur servit de traîneau, deux montèrent dessus, deux autres la tiraient par devant au

indites de Schubert qu'il a trouvés les éléments des plus jolies étrennes que l'on puisse offrir à un chanteur capable de comprendre et de dire de la musique élevée. Nous craignons fort la concurrence de ces vigoureuses compositions d'un auteur illustre, que, dans son admiration et ses regrets, l'Allemagne place à côté de Beethoven, pour ses bluettes musicales dont la collection constitue la plupart des albums. Le traducteur des paroles allemandes, M. Bellangé, mérite des éloges pour l'élégance et la fidélité de son travail.

Quant aux dessins lithographiques, trois recueils nous ont semblé dignes d'une mention spéciale; ce sont, en première ligne, celui de mademoiselle Puget, embelli par le crayon délicat et gracieux de Grenier; ensuite celui de Masini, auquel Deveria a prêté le puissant concours de son talent; enfin celui de Schubert, qui a signalé les progrès de M. Sorrieu, dessinateur de vignettes, auquel est réservée une place digne d'envie.

Quand il s'agit de romances, on ne saurait sans injustice oublier de recommander le journal le Ménestrel, qui depuis sa nouvelle direction publie des morceaux bien choisis des auteurs les plus renommés.

VARIÉTÉ. — MODES.

ENSEMBLE DE TOILETTE. — Négligé. — Redingote en toile de Ségovie, fond vert-bouteille, à raies vert-pomme et ponceau. Colerette de mousseline brodée d'une ligne de jours, et une rangée de pois, et bordée d'une valenciennne. Fichu paysanne en taffetas noir garni de taffetas; tablier pareil. Mitaines en taffetas noir bordé de velours. Souliers ornés en marceline puce, fermés de côté par des bouffettes rondes en ruban étroit. Bonnet de mousseline nouant par devant, à larges pattes.

Demi-Toilette. — Robe en stoff anglais, marron, brodé en plain ou crochet de fleurettes roses et vertes. Mantelet de velours noir

moyen d'une corde, et le cinquième poussait par derrière; ils changèrent alternativement de rôle; ayant laissé le convoi au delà de Vilvorde, ils arrivèrent à Bruxelles, non sans peine, mais sans accident, annonçant que leurs compagnons de voyage coucheraient en route. Ces cinq individus, courageux comme des chevaux russes, vites comme les rennes de la Laponie, étaient à huit heures et demie rue de l'Évêque, remorquant leur wagon impromptu avec tant de rapidité que les passants avaient peine à se garer.

ALMANACH BELGE POUR 1837, publié par la Société pour l'instruction primaire et populaire. (Bruxelles, chez Voglet, et se vend à Liège, chez Lenoir, libraire, rue du Clocher St-Paul).

Voici un livre que ses auteurs peuvent présenter avec confiance à leurs concitoyens. Il est le quatrième d'une collection qui offrira, dans l'ensemble de ses articles, les renseignements les plus curieux et en même temps les plus exacts sur la Belgique. Peu de nos lecteurs, sans doute, possèdent, ou ont possédé les almanachs des trois années précédentes, édités par la société d'instruction de Bruxelles. Nous ne résistons pas au plaisir de leur faire connaître celui qui vient de paraître récemment.

Cet almanach, ou plutôt cet annuaire, contient la variété la plus piquante des sujets utiles. L'Avis au lecteur placé en tête de l'ouvrage, en donne une analyse succincte, indépendamment de celle que nous insérons ci contre aux annonces: « Statistique nationale et étrangère, instruction, établissements d'utilité et de prévoyance, notices biographiques, chemins de fer, industrie, commerce, économie sociale, politique et domestique, travaux législatifs, hygiène, préceptes de morale, etc. Nous avons successivement passé en revue tout ce qui pouvait intéresser ou instruire nos lecteurs; à côté du précepte nous avons mis l'exemple; à la notice sur l'institution utile succède l'histoire qui doit en faire apprécier les avantages. Nous n'avons pas hésité non plus à puiser dans les journaux et les revues les renseignements qui pouvaient convenir à notre but. Tous ces renseignements, d'ailleurs, ont été contrôlés avec soin, ou émanent de sources officielles que nous avons indiquées. Notre almanach devient ainsi une sorte de répertoire encyclopédique, où nous enregistrons et résumons toutes les réformes effectuées, tous les moyens d'améliorer la condition et d'augmenter le bien-être des classes les plus nombreuses de la société. »

Nous pourrions donner de nombreux exemples de la manière dont les auteurs consciencieux de cet ouvrage se sont acquittés de leur tâche. Quoiqu'il soit fait, d'après son titre et la vocation de la Société, pour les classes populaires, il ne faut pas croire que l'utilité en soit par là restreinte aux simples ouvriers; loin de là; il y a telle notion qui peut être précieuse à acquérir pour toutes les classes de la société, telles sont, par exemple, les notions et les pays circonvoisins. Si quelque étranger s'informait à vous-même, ami lecteur, de la population relative de la Belgique sur 100 hectares carrés; si vous demandait le montant de l'impôt par habitant; combien sur 1000 habitants nous comptons de miliciens ou d'électeurs; combien d'enfants vont aux écoles primaires; combien de crimes et de délits se commettent dans l'année; ou bien quels sont les importations ou les exportations de la Belgique en houille, fer, cotons, draps, verreries, etc.; que répondriez-vous? Avec l'Almanach, dont je vous parle, rien ne serait plus simple que de répondre à toutes ces questions. Mais la plupart d'entre nous, ne doivent-ils pas avouer leur ignorance totale de toutes les notions indispensables aux citoyens d'un état libre?

Notre conclusion naturelle sera, comme on doit s'y attendre: Prenez l'Almanach de la Société. Mais au moins, ce conseil est désintéressé, même pour les auteurs. Le prix du petit ouvrage que nous recommandons, imprimé avec soin, et contenant 336 pages, n'est que de 75 centimes. Et encore la Société a-t-elle fait deux tirages à part de nombreux extraits qu'elle vend au prix de 25 et de 10 centimes, pour mettre cet annuaire à la portée des plus modestes fortunes. Si le succès de cet ouvrage ne devient pas chez nous, aussi populaire que celui de l'Almanach du célèbre Mathieu Laensberg, nous ne nous en étonnerons pas, parce qu'il

bordé de martre. Chapeau en velours vert à larges rubans façonnés, et deux plumes vertes. Souliers à l'anglaise en peau satinée noire, et boutons d'or. Gants de Suède. Col double garni de dentelle, en forme de fichu en cœur. Manchon de martre.

Toilette de ville. — Robe en satin gothique à dessins noirs et blancs sur fond bleu de nuit. Col ajusté en mousseline brodée, garnie de point. Châle de satin noir garni d'hermine. Chapeau en velours paille à rubans et plumes pareilles. Doubles souliers en velours noir bordés de fourrure. Mouchoir bordé. Manchon d'hermine.

Toilette du soir. — Robe en velours rose glacé de blanc, garnie d'un volant de tulle à pois, ourlé. Corsage à mantille de tulle à pois. Manches garnies du même tulle. Bonnet de tulle garni par devant de coques en tulle illusion. Mantelet de satin blanc bordé de martre, à capuchon. Gants garnis. Eventail d'ivoire à peintures anciennes.

MODES. — Les chapeaux de ville simples n'ont plus de changement à subir. Ceux de demi-toilette, ou de négligé recherché, peuvent varier encore. Mais en ce moment, outre le deuil, qui est une mode élégante, il faut signaler les chapeaux de peluche blanche ou grise, et ceux de velours p'ain et de velours épinglé, en couleur épinglé, en couleur clair; le velours plain paille, vert-pomme ou bleu turquoise, avec des plumes pareilles, est d'un très-bon goût; quelques femmes ont osé aborder le velours rose et le velours blanc; il est impossible de rien imaginer qui révèle une coquetterie plus élégante et plus délicate. Les têtes de plumes sont mieux choisies que les plus longues, et sont infiniment plus gracieuses. Les plumes par elles-mêmes ont assez bien mobilité sans être obligées de recourir à une longueur démesurée pour s'agiter avec grâce. Plus les bonnets sont simples, et plus ils coiffent avec avantage toutes sortes de visages. Les femmes déjà âgées sont rajouées par la coiffure simple,

faut faire la part du temps et des habitudes; mais les auteurs de l'Almanach belge n'en auront pas moins bien mérité de leurs concitoyens, et nous leur prédisons, s'ils continuent dans cette voie, d'année en année un succès plus éclatant.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL DE HUY.

Société d'Art et d'Agrement. — Quel est leur capacité pour agir en justice comme être collectif?

Cette question vierge encore s'est présentée dans les circonstances suivantes:

Feu le respectable bourgmestre de Huy, Delchambre d'Herstal s'était déclaré le protecteur de la Société d'Harmonie de cette ville, qui a divers concours, a obtenu de si glorieux succès. Elle avait admis dans son sein des abonnés désignés sous la dénomination de membres honoraires.

Feu Delchambre conçut, de concert avec son épouse, le projet d'ériger un pavillon où les membres exécutants pourraient se livrer aux exercices et études nécessaires pour se perfectionner dans leur art. En conséquence ils acquirent le terrain propre à cette fin. En 1828, feu Delchambre écrivit au directeur qu'en attendant que le local projeté fût bâti, l'Harmonie pouvait disposer de ce terrain comme de chose lui appartenante. Elle en jouit en effet, différentes circonstances retardèrent la bâtisse et M. Delchambre décéda.

Plus tard la Société d'Harmonie voulant modifier son organisation intérieure, fit, paraître il, un règlement par lequel les membres honoraires ont obtenu dans la société une position égale à celle des membres exécutants, il était dit dans le préambule que la société ferait bâtir un local sur le terrain de la munificence de M. et Mme. Delchambre d'Herstal. Mais celle-ci, convaincue que la pensée de son époux, d'accord avec la sienne, avait été de faire don du terrain aux membres exécutants uniquement, déclara que sa piété conjugale lui imposait le strict devoir de ne l'abandonner qu'à eux.

C'est dans ce sens qu'elle répondit à une lettre que ces messieurs lui avaient adressée en 1834. Cependant la société, telle qu'elle s'était composée de membres exécutants et honoraires tout à la fois, ayant obtenu du roi la faculté de bâtir sur un autre terrain et ayant commencé à le faire en effet, la dame Delchambre s'est remise en possession du sien.

Cet acte de sa part a donné le jour à une plainte intentée par la société poursuite et diligence de ses commissaires, la dame Delchambre y a défendu par le motif surtout qu'elle ne pouvait voir dans la société dite d'Harmonie qu'une agrégation étrangère aux libéralités de son époux et aux siennes propres, et qui en tous cas n'avait ni existence légale, ni capacité pour ester en justice comme personne civile. Le notaire Devaux, suppléant le juge de paix empêché ne s'est pas arrêté à cette défense et a accueilli la plainte.

La dame Delchambre a émis appel contre sa décision et a reproduit son premier système. M^e Bertrand, jeune avocat, a présenté ses griefs dans un mémoire rédigé avec soin. M^e Collignon a soutenu le bien jugé de M. le suppléant. Les répliques très-développées se sont ensuite échangées entre la M^e Delchambre, conseil et fondé de pouvoirs de l'appelante. Celui-ci a dit en terminant:

« J'éprouve le besoin de le déclarer ici, la dame appelante n'est guidée par aucun sentiment de cupidité. Elle, connue par sa bienfaisance et ses vertus, autant que par son esprit éclairé, personne ne croira jamais qu'elle convoite un terrain d'une chétive valeur; son but est d'honorer la mémoire de son époux, si cher à son cœur et à ses souvenirs! non, elle ne veut pas garder le terrain litigieux et elle n'aspire qu'au moment de le rendre à sa réelle et véritable destination. Puisse les efforts de celui qu'elle a combié de tant de bienfaits depuis le jour même de sa naissance être couronnés du succès! il s'applaudit en tout cas de lui avoir donné dans cette occasion un gage de son inaltérable affection et de son éternelle reconnaissance. »

M. Aniaux, juge suppléant remplissant les fonctions de ministère public, a pris sur le champ la parole et a demandé la confirmation pure et simple du jugement dont était

et la jeune femme n'est pas vieillie. Les rubans blancs, les velours roses, bleus ou paille, très peu de fleurs et des toques de tulle, tout cela garnissant un fond extrêmement simple, est fort joli et va très bien. Il y a une forme nouvelle, qui doit convenir à peu de physionomies: la dentelle de soie, qui forme un diadème, est accompagnée, durant toute sa base, d'un petit cordon de fleurs délicates. Ceci paraît simple au détail, mais en exécution, cela devient chargé et trop régulier.

FANTAISIES. — Les mantelets pourraient presque à eux seuls résumer cette partie du costume qui multiplie à l'infini les caprices. Le mantelet ocré uniforme a subi mille variétés; on le cherche, dénaturé sous la forme du fichu ou du capuchon. Le mantelet aujourd'hui est en satin bordé de dentelle; mais on retrouve dans cette faible variation les dentelles utilisées. Il est en satin ou en velours bordé de fourrure, et son cachet est d'autant plus nouveau, que la forme n'est pas semblable à celle du mantelet d'été. Elle se rapproche beaucoup de la pèlerine en ce qu'elle s'arrondit dans le dos, et retombe par devant, à pans ovales; ce que l'on ne peut voir sans examen, c'est que pour dégager le col de velours massif qui eût disgracieusement couvert la nuque, si le mantelet eût été droit, on le fronce à l'intérieur, sous le second rang en collet, de façon que les plus s'étendent sur les épaules, et reviennent se perdre librement par devant. Le rang supérieur, qui figure le retour, rabattu, est fixé sans pouvoir se déranger. Pour le soir, on fait des mantilles ou mantes d'étoffe en bande froncée, ou en ruche découpée; le capuchon peut retomber sur l'épaule ou se relever sur la tête: c'est une recherche de luxe, qui réunit la double condition d'élégance et d'utilité. Viennent enfin les capuchons catèches en taffetas noir, garnis de taffetas et doublés de marcel en bleu rose ouvert pom me; le bleu et le rose ont préférables. Des baleines soutiennent le capuchon, froncé comme capote à coulisses.

appel. Mais le tribunal, présidé par M. de Potesta, en a pensé autrement, et par un jugement fortement et lumineusement développé, considérant en substance que l'article 20 de la constitution était déclaratif du droit de s'associer seulement, que cela résultait des discussions qui avaient eu lieu au congrès, et que les sociétés qui étaient reconnues et avouées par les lois étaient seules en droit d'agir en justice comme personne civile et que telle n'était pas celle de l'espèce, a dit que M. le juge suppléant avait mal jugé, en conséquence, a mis son jugement à néant et a déclaré les commissaires demandeurs intimés non recevables et les a personnellement condamnés aux dépens envers la dame appelante qui a ainsi obtenu le triomphe le plus complet.

VILLE DE LIÈGE. — Logemens militaires.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil communal du 9 décembre courant, relative aux logemens militaires et dont les articles 1 et 2 sont conçus en ces termes:

- 1° La résolution du conseil du 27 mars 1836 est rapportée.
- 2° La charge des logemens militaires sera provisoirement répartie d'après les anciens rôles, qui, à cet effet, seront sur le champ révisés et complétés à la diligence du collège des bourgmestre et échevins.

Prévent le public qu'à partir de cette date, cessera toute exemption de logemens militaires non fondée sur l'insuffisance des moyens d'existence, et ce sans distinction de personnes, quelles que soient leurs fonctions ou leurs qualités.

A l'hôtel de ville, le 21 décembre 1836.

Le président, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 DÉCEMBRE

Naissances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages: 11 savoir: Entre Toussaint Joseph Huberty, limeur, à Cereche Heuseux, et Marie Thérèse Housard, cuisinière derrière St. Pholien — Pierre Jean Delruelle, menuisier sur la Fontaine, et Amélie de Bastin, sans profession, Quai de la Sauvenière. — Pierre Jean Thirion, menuisier, rue Pannaie, et Marie Jeanne Charlotte Rémond, sans profession, rue Tèle de Bouf. — Jules Nicolas Math. Lamarche, négociant, rue Neuve, et Catherine Oda Marguerite Jamar, rentière, faubourg Ste. Marguerite. — Joseph Antoine Melius, maréchal de logis chef au 3^e régiment d'artillerie, à Anvers, et Marie Jeanne Thérèse Leclercq, sans profession, rue Pierreuse. — Mathieu Joseph Guillaume Strang, négociant, à Vésé, et Elisabeth Sophie Letihon, négociante, sous la Tour. — Pierre Jean Benoit Nagels, maréchal de logis chef au 3^e régiment d'artillerie à Malines, et Thérèse Joseph Tournay, sans profession, à Liège. — Mathieu Lejeune, armurier rue du Calvaire, et Marie Gertrude Closset, sans profession, même rue. — Jean Joseph Rosa, tanneur, rue des Ecoles, et Elisabeth Deroua, journalier en Bèche. — Gilles Jean Joseph Fraipont, journalier, rue Hors-Château, et Marie Joseph Belfroid, journalière, en Bèche. — Léonard Joseph Fontaine, armurier, en Nassarue, et Lucie Marie Joseph Massart, couturière, derrière les Potiers. — Jean Noël Chaumont, cultivateur, rue Jonfosse, et Lambertine Borguet, journalière sur Avry.

Décès: 4 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Dieudonné De faves, âgé de 84 ans, rentier, derrière l'Hôtel de Ville, épouse en 2^e noces, d'Anne Joseph Hesbignon. — Arnold Sivennens, âgé de 49 ans, peintre en bâtiments, rue des Tournours; époux d'Elisabeth Louvat. — Marie Joseph Ledoux, âgé de 84 ans, blanchisseuse, rue Vert Bois, veuve de Guillaume Mercier. — Thérèse Eugénie Matilde Vercken, âgée de 19 ans sans profession, rue derrière les Carmes

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mercredi, 27 décembre 1836. — La reprise du CHAPERON, ou LES DEUX SOEURS, vaudeville en un acte de M. Scribe. — Suivi du MAÇON, opéra-comique en 3 actes. — Le spectacle commencera par l'AMBASSADEUR, vaud. en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

A VENDRE

LE SUPERBE HOTEL D'ANSEMBOURG

CI-DEVANT PRÉFECTURE SIS A LIÈGE SUR LA BATTE, Composée de deux bâtiment très-vastes, séparés par une grande cour et qui, ayant chacune une porte cochère: l'une sur la Batte et l'autre sur la place St Barthélemi, peuvent être rendus indépendants. S'adresser au notaire PAQUE. 671

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RASSENFOSSE-BROUET.

FERBLANTIER-LAMPISTE,

A transféré ses MAGASINS rue Souverain Pont, n° 317. 596

A VENDRE pour moitié prix une très belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Meunier. S'adresser n° 144 fond St. Servais. 893

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

MAGASIN

DE

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS.

Mme. GILLON-ROSSET, de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer qu'elle y a fait choix d'un bel assortiment d'objets de QUINCAILLERIE FINE et BIJOUTERIE en DORÉ, tels que Boucles d'Oreille, Broches, Boucles de ceinture, Porte-Bouquets, Cassolettes, Croix, Lorgnons et Lorgnettes de Spectacle, Broches pour Schals et Serre-Boa, Carnets pour Bal et autres, en Ivoire, Ecaille et Nacre, Eventails, Portefeuilles, Tabatières, Nécessaires pour hommes et pour femmes garnis en argent, en vermeil et en acier, Boîtes à lettres, Trésors, Caves à odeurs et à liqueurs, Boîtes à Gants et à Thé, Lecteurs, Dévidoirs, Métiers à broder, Flacons de différentes couleurs avec chaîne et autres, Bourses riches, Résaux, Fleurs, Coiffures, Dessous de Chapeaux, Sacs, Sautoirs, Manchons, Écharpes Mantilles en Satin broché et brodé, Broches et Cols en mousseline brodée, Tabliers nouveaux, Gravattes, Echarpes pour hommes, Gilets en satin et en étoffe brochée, Gants, Chaussures, Bas de Soie pour hommes, femmes et enfans, Mitaines, Bractées, Jarretières, Cabas en paille et en drap; — Peignes de toutes qualités, Jeux de dames, Domino, Lotto, Échecs et autres.

On trouve au même magasin un assortiment de PARAPLUIES provenant d'une des meilleures fabriques de Paris.

On y trouve également un assortiment d'objets d'ETRENNES en cartonage, Surprises, etc., ainsi qu'un beau choix d'articles en BRONZE.

HOUILLÈRES LOFFELD,

A ANS.

AVIS AUX FABRICANS

DE VERVIERS, LIÈGE, etc.,

AINSI QU'aux ÉTABLISSEMENTS CIRCONVOISINS.

D'après votre demande, nous avons l'honneur de vous faire part, que le prix courant de nos HOUILLES est fixé comme suit:

COFFRE HOUILLE, marais et 4 pieds, pes. env. 1600 k. à fl. P.-B. 15 00	
• CHARBON,	8 00
• HOUILLE, cl.	14 00
• CHARBON,	8 00

Quant à la qualité, nous osons vous la garantir BONNE et propre à différents usages.

La société LOFFELD représente l'ancienne société HARDY. Son MAGASIN se trouve près de l'église à ANS, sur la chaussée de Bruxelles.

Sur le prix courant, quoique peu élevé, nous vous accordons l'escompte de 2 p. 0/10 au comptant. 641

Agréés, etc. Pour la Société, COLSON, directeur. 21 décembre 1836.

PILULES ÉCOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommode.

Prix: 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. Defooz, pharmacien, rue Vinave-d'Ille n° 38.

ADJUDICATION.

DES

TRAVAUX A EXÉCUTER A L'ÉGLISE DE ST-PHOLIEN, A LIÈGE.

MARDI, 3 janvier 1837 à 2 1/2 heures après-dîner, le conseil de fabrique de l'église de Saint Pholien, rendra en adjudication publique par voie de soumissions aux rabais, les TRAVAUX à exécuter pour la construction d'une TOUR à faire à ladite église.

Le plan et le cahier des charges sont déposés au presbytère, où l'on peut en prendre inspection. Ne seront admis à concourir que ceux qui auront remis, au plus tard dans la matinée, à l'administration une soumission cachetée. 618

GRAND BAZAR A PRIX FIXE,

RUE DE LA RÉGENCE.

L. MONSEUR

a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un

Assortiment considérable en objets de

NOUVEAUTÉS POUR AMEUBLEMENT;

tels que meubles de fantaisie pour étrennes, avec incrustation en cuivre et en acajou; meubles de salon en palissandre incrusté et en toute espèce de bois; pendules en bronze doré; candélabres, lustres formes nouvelles, pendules en porcelaine, vases antiques et autres; services de table dorés; genre rocaille, et petits objets de goût. Lampes astrales et à suspension; tous les articles en plaqués; tous les objets pour église, imitation d'or et d'argent; pendules et vases à sujets religieux; étoffes de tout genre pour rideaux, franges, galons, ornemens dorés et autres. Tout ce qui concerne la literie.

Les nouveaux arrangements qu'il vient de prendre avec ses fabricans le mettent à portée d'établir des prix *en-dessous du cours ordinaire*. Les prix sont irrévocablement fixés sur toutes les marchandises. Les meubles et pendules sont garantis pour une année.

Il continue toujours à DÉCORER LES APPARTEMENS à un prix très modique. Il est possesseur des modèles les plus nouveaux pour rideaux de tout genre. 652

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

Composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la Province, pour l'année 1837.

Rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté des nouvelles organisations Provinciales et Communales. Volume grand in-18 de 396 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 c.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 c.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aube, chez H. J. MATHIAS; à Waremmes, chez MEUNIER; à Huy, chez Mlle. Jos. GODIN, H. KNOPS et PRUD'HOMME-GODIN; à Verviers, chez V. RENARD-CROISIER et AUGENOT fils; à Spa, chez A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL. 638

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON A ÉQUIPAGE

ET DE PORTIONS DE TERRAIN PROPRE A BATIR.

DONT ON AURA DE SUITE LA JOUISSANCE,

LUNDI 6 février 1837, à 2 heures de relevée, le notaire LAMBINON vendra publiquement, en son étude, place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège:

1° L'HOTEL COTÉ 395, occupé par M. le colonel Chazal, avec écurie, remise, cour, jardin et pelouse, ayant ensemble une superficie de 2044 mètres 50 c., situé au faubourg St Gilles, à Liège.

2° UN TERRAIN d'une surface de 996 mètres 38 c.

3° Et UN ID., contigu au précédent, de 686 mètres 74 c.

Ces deux parcelles de terrain, situées à proximité dudit hôtel, présentent l'une et l'autre sur la rue du faubourg, une largeur de 15 mètres 40 c. et aboutissent près de la nouvelle rue tracée dans la propriété de M. Mouton, ce qui leur donnera infiniment plus de valeur.

Les plans et titres de propriété sont déposés en l'étude dudit M. LAMBINON. 658

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ille, n° 32.

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 32, rue du Pont-d'Ille, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres.
MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.
GRAND ASSORTIMENT DE SOIFRIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.
POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.
GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.
MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.
NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.
1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.
2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.
BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.
GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.
CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.
FOULARDS.
PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTS L'AUNE. 103

PANTHÉON LITTÉRAIRE,

COLLECTION UNIVERSELLE

DES

CHEFS D'ŒUVRE DE L'ESPRIT HUMAIN,

Dix francs le volume in-8° de 800 pages.

VOLUMES EN VENTE

CHEZ

M. R. BEAUFAYS, Libraire à Liège.

Chaque ouvrage se vend séparément.

Chronique de J. FROISSART et de BONCIANT,	3 vol.
Mémoires de COMMINES, VILLENEUVE,	1 "
" de BLAISE DE MONTLUC, du MARÉCHAL de VIELLEVILLE,	1 "
" de SAULX DE TAVANNE et du VILLARS,	1 "
Chroniques de BAYARD, etc, etc.	1 "
" de PALMA CAYET,	2 "
" de SALIGNAC, COLIGNI, etc, etc.	1 "
" de MONSTRELET,	1 "
" de la PLANCHE, d'AUBIGNÉ, etc.	1 "
ROBERTSON, (œuvres historiques),	2 "
GIBBON, Décadence de l'Empire Romain,	2 "
GUICHARDIN, Hist. d'Italie,	1 "
FLAVIUS J. SEPH, Hist. des Juifs,	1 "
HÉRODOTE,	1 "
THUCYDIDE et XÉNOPHON, œuvres complètes,	1 "
POLYBE, HÉRODIEN, ZOZIME,	1 "
PLUTARQUE, Vie des Hommes illustres,	2 "
Philosophie Chrétienne (choix d'ouvrages mystiques),	1 "
BACON,	1 "
ST-FRANÇOIS DE SALES, œuvres complètes,	4 "
BOURDALOUE, œuvres complètes,	3 "
MASSILLON, id.	2 "
FÉNÉLON, id.	3 "
Id. œuvres choisies,	1 "
ROLLIN (hist. ancienne),	3 "
BOSSUET, œuvres complètes,	12 "
Moralistes français,	1 "
F. RABELAIS, œuvres complètes,	1 "
MICHEL MONTAIGNE, id.	1 "
MONTESQUIEU, id.	1 "
J. DE LA FONTAINE, id.	1 "
MALHERBE, BOILEAU et J. B. ROUSSEAU, id.	1 "
J. DELILLE, id.	1 "
MOLIÈRE, id.	1 "
Pierre et Th. CORNEILLE, id.	2 "
J. RACINE, id.	1 "
BEAUMARCHAIS, id.	1 "
DESTOUCHES et REYNARD, id.	1 "
LA HARPE (cours de littérature), id.	2 "
LETRES de Mme. de SÉVIGNÉ,	2 "
LANTIER (voyage d'Antenor en Grèce etc.), id.	1 "
Bernardin de St PIERRE, œuvres complètes,	2 "
J. J. ROUSSEAU, id.	4 "
VOLTAIRE, id.	12 "
ANQUETIL (hist. de France),	2 "
Léonard GALLOIS, continuation jusqu'à nos jours,	2 "

Ouvrages qui font exception.

CHATEAUBRIAND, œuvres complètes, 5 vol. f. 70.
Mémorial de Ste. Hélène, par LAS CASES, suivi de Napoléon en exil, par O'MÉARA, 2 vol. f. 25.
Cassimir de LA VIGNE, œuvres complètes, 1 vol. f. 12.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS.

Le JEUDI vingt-neuf décembre, à dix heures du matin, le receveur des domaines, vendra dans une salle du Palais DIVERS OBJETS provenant de l'administration des douanes accises etc., consistant principalement en PINCES EN FER, SABRES, BAUDRIERS, TRONES AVEC SERRURE, etc, etc. ARGENT COMPTANT. 646

MIGRAINE ET SURDITÉ.

BROCHURE, 2^e ÉDITION,

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient les découvertes et documents pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPÔT chez Mme. GILLON NOSSENT, à LIÈGE, Pont d'É. JOURDIN, pharm., à NAMUR. 344

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET POPULAIRE A BRUXELLES.

EN VENTE :

Chez Voglet, rue de l'Empereur, à Bruxelles, et dans les dépôts de la Société, à Fontaine l'Évêque, chez M. Leroy fils, instituteur; à Tournay, chez M. Broquet, juge; à Liège, chez M. Lenoir, libraire; à Arlon, chez M. Prat, chef de bureau au gouvernement provincial; à Verviers, chez M. Fassin, chef de bureau au commissariat de district; à Alost, chez M. Bruneau, avocat; à Gand, chez M. Lebrun, libraire; à Namur, chez M. D. Gérard, libraire; au Roculx chez M. Pourbaix, instituteur.

GRAND ALMANACH BELGE POUR 1837.

4^e année. (913 feuilles et 336 pages.) — Prix : 75 centimes

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

Lois sur les poids et mesures et les monnaies. — Tarif Statistique physique et morale de la Belgique. — Budgets comparés. — Criminalité. — Instruction. — Système électoral. — Caisse d'épargne. — La famille Robert ou les avantages de la caisse d'épargne. — Nourriture et habitations de la classe ouvrière. — Chômage du lundi. — Salles d'asile. — Sociétés de prévoyance. — Notice sur l'abbé Triest. — Pestal. zzi. — Avantages des machines. — Arkwright, J. Watt. — L'industrie belge. — Chemin de fer. — Machines à vapeur; exploitation des houilles; fers; armes; verreries; draperie; industrie cotonnière et lainière; typographie, etc. — Accroissement du nombre des usines et fabriques; assurances. — Statistique commerciale; marine marchande belge; mouvement des ports d'Anvers et Ostende; rapports commerciaux entre la Belgique, la France, l'Angleterre, et la Hollande; droits de douanes, etc. — Promenade industrielle aux environs de Liège. — Revue de la session des chambres, 1835 1836. — Sociétés de tempérance. — Contre le duel. — Banque d'Écosse. — Paine de mort. — Éat de l'Irlande. — Influence de la vaccine. — Maisons mortuaires. — Et mes pauvres! La tolérance. — Pensées de Jean Paul — Histoire des trois fils d'un mandiant. Les deux ménages. — Hygiène. — Procédés utiles. — Loi communale, etc.

ALMANACH BELGE pour 1837, à 23 centimes (4 feuilles).
PETIT ALMANACH BELGE pour 1837, à 10 centimes (2 feuilles).

BELGISCHEN ALMANACH pour 1837, 50 centimes.
N. B. Cet almanach est la reproduction de l'almanach de 1836 qui, n'ayant été publié qu'à la fin de janvier, n'a pour ainsi dire pas été mis en circulation.

M. M. les instituteurs jouissent d'une remise de 15 p. 0/0. Les envois se font en remboursement par l'administration des grands messageries.

Les journaux de Bruxelles et des provinces sont instamment invités à répéter une ou plusieurs fois cette annonce.

Le secrétaire de la Société.
ED. DUCPETIAUX.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE,

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.

Mercredi, jeudi, vendredi, 4, 5 et 6 janvier 1837, vente des gages sur-annés, reçus en octobre 1835.

Le directeur informe le public que l'on peut obtenir des fonds à l'établissement à 7 p. 0/0 l'an, lorsque la somme excède 800 francs. Les objets mis en nantissement peuvent être retirés tous les jours, et l'intérêt se paie au prorata.

Le plus grand SECRET sur les opérations est garanti aux emprunteurs.

Le Mont-de-Piété prête sur presque tous les effets mobiliers (même ceux de gros volume), les marchandises d'usage et généralement ce qui n'est pas susceptible de détérioration.

Il avance les 4/5 de la valeur au poids pour les bijoux et la vaisselle, et pour les autres effets les 2/3 de leur évaluation. Les bureaux sont ouverts à 8 heures du matin, et fermés à 3 heures de relevée.

SIX COMMISSIONNAIRES JURÉS, dont les bureaux sont continuellement ouverts, sont répartis dans les différents quartiers de la ville. Le TARIF de leur salaire figure dans les almanachs, Desoer et Latour.

Lorsque l'emprunteur dépose un gage chez ces agents, il doit se faire délivrer un billet, derrière lequel il lui est donné quittance de ce qu'il a payé pour commission; afin qu'il n'éprouve aucune perte, il doit exiger que son compte soit dressé en francs et centimes.

L'emprunteur qui désirerait des renseignements sur les opérations qui le concernent, doit s'adresser à l'établissement, où on s'empressera de les lui donner.
Ce 25 décembre 1836. Signé Félix JEHOTTE.

VILLE DE LIÈGE.

Académie de Peinture, etc.

Les personnes qui désirent se mettre sur les rangs pour les places de professeurs, et qui n'ont pas encore remis leur demande, sont invitées à le faire avant le 1^{er} janvier prochain.

Les places auxquelles il sera nommé, quant à présent, sont celles de :

1^o La classe de principes; 2^o celle de sculpture; 3^o celle d'architecture; 4^o celle de ciseler.

Le professeur d'architecture aura en même temps la direction des travaux de la ville.

Les traitements seront proportionnés au mérite des artistes qui se présenteront.

A l'hôtel-de-ville, le 5 décembre 1836.

Le président du collège des bourgmestre et échevins
Louis JAMME.

VILLE DE LIÈGE. — MILICE NATIONALE.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'art. 21 de la loi du 8 janvier 1817, portant :

« Les miliciens non remplaçans, substituans ou volontaires qui, dans le courant de l'année dernière, soit par le décès d'un père ou d'une mère veuve, soit par la séparation légitime des parens, soit enfin par le décès d'un ou de plusieurs frères, auront obtenus conformément aux articles 91 et 94, droit à l'exemption, et qui demanderont en conséquence leur congé définitif, devront s'adresser par écrit aux autorités locales, avant le 5 janvier de chaque année; »

Informe les individus que la chose concerne, ou leurs parens, tuteurs ou curateurs, de la disposition qui précède, afin qu'ils n'ignorent pas les avantages que la loi leur accorde sous ce rapport, et les invite à lui faire parvenir, avant le 5 janvier prochain, leurs réclamations par écrit et accompagnées des pièces justificatives requises, lesquelles, au besoin, leur seront indiquées au bureau militaire (à l'Hôtel-de-Ville) ou à celui de M. le commissaire de police de leur quartier.

A Liège, le 16 décembre 1836.

Par le collège,
Le secrétaire,
DEMANY.

Le président,
Louis JAMME.

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols, sert de garantie, autrement déception.

À LIÈGE, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

BOURSES.

PARIS, LE 24 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent,	107 75	Esp. D. diff. s. int.	0 0/0
Trois pour cent,	79 10	Dt. pas. s. int.	5 5/8
Act. de l'É. de Fr.	0,00 00	Belg. Empr. 1832	401 3/4
Napl. Cert. Falc.	97 45	Banque de Belg.	432 5/8
Exp. Ardois 1831,	20 1/4		

LONDRES, LE 22 DÉCEMBRE.

3 1/2, consolidés,	89 0/0	Espagne, Cortés,	20 1/8
Bel. em. 1832, D.	401 0/0	Différées,	8 1/4
Holl. Dette activ.	54 1/4	Passives,	5 7/8
Portugais, 5 p. c.	41 1/2	Russie,	000 0/0
Id., 3 p. c.	29 0/0	Bésil. Empr. 1831,	82 0/0

BRUXELLES, LE 24 DÉCEMBRE.

Emp. Rotsch.		ACTIONS.	
100 3/4	P	Act. Société Gén.	785 0/0 A
000 0/0		Act. de la S. de C.	143 0/0 A
Pr. 1 m d. 1.	000 0/0	Act. la B. de B.	000 0/0 P
1836, 4 1/2	94 5/8	Act. C. Sam. et O.	107 0/0 P
Fin cour.	91 5/8	Act. des Hauts-F.	153 1/2 A
pr. 1 m d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	000 0/0 P
Dette activ. 2 1/2	53 0/0	Act. Banq. fonc.	101 1/2
E. de la ville 1832	104 0/0	Act. Ch. H. et W.	000 0/0 A
Dette active holl.	52 1/2	Act. Ch. Sclessin.	120 0/0 P
Rente domaniale.	97 1/4	Act. Enr. Indust.	132 1/2 A
BESIL 1831	83 0/0	Act. Ch. Lev du F.	000 0/0 P
AUTRICHE, étal.	103 0/0	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0 P
ROME 1832	100 3/8	Act. S. Sars-Louch.	140 0/0 A
NAPLES, Falconnet	92 0/0	Act. Che de fer.	104 0/0 P
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0 P
PORT. Dona Maria	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	0 0/0 P
ESPAG. Ard. 1834	19 5/8	Act. S. St. Léona.	000 0/0 P
Fin cour.	19	Act. S. Chatelou.	146 0/0 P
gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verrières.	140 0/0 A
pr. 1 m d. 1.	20 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0 P
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	122 0/0 A
anc.	00 0/0	Act. Verr. Charl.	000 0/0 P
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	000 0/0 P
		Act. des Brasseries.	000 0/0 P
		Act. Librairie H.	000 0/0 P
		Act. Typogr. W.	000 0/0 P
		Act. Fabr. Tapis.	114 0/0 P
		Act. Fabr. de fer	114 0/0 A
		Act. Mutual. ind	000 0/0 P
		Act. C. de Bruges	000 0/0 P
		Act. H. F. Monc.	000 0/0 P

CHANGES.

AMST. et jours,	118 0/0 p.	P
LOND. et jours,	12 06 1/4	P
PARIS. et jours,	pair	P

VIENNE, LE 14 DÉCEMBRE.

Métalliques, 104 0/0 — Actions de la banque, 1386.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.